

## **Meriem BABA**

1/ Je m'engage à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat. A ce titre mon programme répond à cette attente et entend voir étendre ce mode de formation qui a fait ses preuves.

2/ Si l'objectif est de recruter un salarié qualifié et de le payer à hauteur de ses compétences, la réduction des charges est l'un des moyens d'y parvenir.

3/ Je m'engage à faire évoluer la VAE en la simplifiant et l'étendre pour le geste technique. Si la théorie ne peut être occultée dans le parcours de qualification, il est nécessaire d'apporter un intérêt plus important aujourd'hui à l'expérience du terrain notamment par la réalisation professionnelle et compétences acquises.

4/Dans le cadre d'assainissement de la concurrence déloyale entre les artisans et les micro sociaux, si l'alignement des charges sociales et fiscales peuvent sembler équitables, il convient de distinguer les artisans qui exercent seuls de ceux qui emploient des salariés.

5/ Les conditions d'emploi des travailleurs détachés doivent être calquées à l'identique des travailleurs nationaux ( salaire et charges payées en France ).

6/ J'aspire à une égalité entre le traitement fiscal et social du chef d'entreprise exerçant de manière individuel et celui qui exerce sous forme de société.

7/ Afin d'encourager l'artisanat et les modes d'exercice individuel source de création d'emplois, il est nécessaire de protéger l'artisan en créant une EIRL.

8/ Les artisans devraient pouvoir s'inscrire à la CPAM et à Pole Emploi afin de leur permettre de jouir d'une protection en matière de santé en cas d'arrêt maladie et de chômage en cas de liquidation.

9/ Le conjoint collaborateur devrait être systématiquement protégé en exigeant à minima de cotisations.

10/ Il conviendrait de définir les critères d'innovation des artisans afin qu'ils puissent bénéficier du soutien à l'innovation par la création d'une commission composée notamment d'artisans sous l'égide de la Chambre des Métiers.

11/ Si accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des Chambres de métiers et de de l'artisanat semble être un moyen d'améliorer les conditions de travail des artisans, cela conduirait à créer une inégalité des autres corps de profession ou catégories d'entreprises qui doivent palier seuls à ce type d'outils. Se pose également la question du financement...

12/ Il est indispensable de maintenir le haut niveau de déploiement et de développement des services auprès des entreprises artisanales.